

CONSEIL DE QUARTIER *Le Six*

Compte rendu de la réunion du Jeudi 24 Novembre 2011

Participants : M. ZUNINO, Maire
M. DELPIC, Adjoint au Maire
M. CALLEGARI, Adjoint au Maire
Les 4 Membres du Collège : Mme DEFFIEUX, MM. QUIPOURT, MORAL, MARIN
Assistance de plus de 100 personnes.

A l'ordre du jour :

- Réponses aux questions posées lors de CQ précédents.
- Point sur le projet d'aménagement Rue de Rosières.
- Point sur les circulations douces, le stationnement de la Rue de la Fontaine de l'Orme et le Café Social.
- Suite de la réunion publique du 3 novembre 2011 concernant le PLU: point sur les constructions du Quartier des Genêts, projet de route entre la Rue J. Brel vers les Colonnes de la Paix et le devenir de l'Allée de la Bouloie.
- Questions diverses (Numéricable, Place de Ber, etc.).

Réponses aux questions posées lors de CQ précédents :

➤ CRECHE DES PETITS-LOUPS

Sa démolition doit être réalisée pour la fin Décembre 2011. L'espace restera libre jusqu'à la programmation d'un projet dans le budget 2012.

➤ MUR ANTIBRUIT

Son élévation terminée, il est l'objet de nombreuses critiques. Il semble que les effets de ce mur sont de reporter plus loin les ondes sonores. Il apparaît, en fait, un déplacement des zones de « retombée » de celles-ci. L'affaiblissement de ces ondes étant très peu perceptible, voire nul. Diminution de 0,5 décibels, valeur à comparer aux 3 décibels obtenus grâce à une couche de roulement spécifique. Il reste à espérer que la pose de la couverture végétale du mur et le remplacement des arbres sacrifiés pour son édification induisent un gain appréciable justifiant le montant conséquent de ce nouvel investissement.

➤ PETITION DES RIVERAINS DE LA RUE J. BREL

Suite à cette intervention mettant en cause les racines et l'élagage des arbres il est prévu qu'un arbre sur deux pourrait être coupé. Les arbres abattus devraient être remplacés par une essence différente à racines profondes afin d'éviter le soulèvement de la chaussée.

La Mairie précise qu'un contrat d'élagage a été signé dernièrement pour l'exercice 2012.

D'autre part, il a été évoqué :

- Le totem non réglementaire par sa forme - comme les autres d'ailleurs - (c/f Code de la Route) Zone 30 à l'heure, au début de la Rue J. BREL qui nuit à la visibilité au niveau du panneau « stop » ce qui oblige certains véhicules à avancer près d'un mètre sur la chaussée pour le franchir.
- Les voitures mal garées qui entravent la chaussée destinée aux piétons, aux poussettes.
- Les bacs à fleurs gênants le stationnement.
- Problème sur les bouches d'égout lorsqu'il gèle.

➤ RUE DE LA NOUE ROUSSEAU (côté Immeuble Diamant)

Le terrain en gravière jouxtant l'arrêt de bus pourrait être aménagé en terrain(s) de boules ou un parking. Les riverains demandent le réaménagement de cet arrêt par un élargissement en retrait sur le trottoir. En effet le bus à cet endroit gêne et bloque la circulation de cette rue trop étroite.

Une réunion prochaine des riverains de la Rue J. BREL est annoncée par M. DELPIC.

ORDRE DU JOUR DU 24 NOVEMBRE 2011

➤ RUE DE ROSIERES/RUE DE LA FERTE/BUS DM16

Deux réunions ont déjà eu lieu aux Services Techniques avec les Membres du Conseil de Quartier des habitants de cette rue, M. DELPIC et une personne des services techniques.

Une réunion spécifique aura lieu le 30 novembre 2011 à la Salle des Mariages, à la Mairie.

Ci-joint en annexe le compte rendu de cette réunion.

➤ POINT SUR LA CIRCULATION DOUCE MARQUAGE CHEMINEMENT VELO

Pas d'informations nouvelles. Ce projet est du ressort de la communauté de communes.

Concernant la réfection du Sentier Gallot, elle sera réalisée lors du passage prévu de la fibre optique entre la Mairie et les Services Techniques (Rue de la Guette).

➤ LE STATIONNEMENT RUE DE LA FONTAINE DE L'ORME (voitures garées sur le trottoir côté champ)

Rappel : 3 solutions peuvent être envisagées, certaines sans gros investissement financier, à savoir:

1- Interdiction du stationnement sur le trottoir en matérialisant des places de stationnement sur la chaussée en installant une ou des chicane(s) compatible(s) avec le flux de circulation.

2- Autorisation du stationnement « à cheval » en partie sur le trottoir, l'autre sur la chaussée, de façon à laisser un minimum d'espace (80 cm) pour le piéton.

3- Officialisation du parking sauvage sur le terrain libre en bordure.

Réponse : Cette dernière option est non envisageable dans un délai proche en fonction des problèmes de propriété, de coût et de règles d'urbanisme.

La Municipalité invite le CQ6 à prendre contact avec les services techniques afin de finaliser cette étude.

L'absence prolongée d'interlocuteur des services techniques sur ce sujet n'a pas permis de progresser dans ce projet.

➤ PROJET CAFE SOCIAL

Appel est fait aux bonnes volontés pour rejoindre le groupe de travail en contactant un membre du conseil de quartier.

Est évoquée la possibilité d'intégrer sa réalisation dans l'éventualité de la création d'une médiathèque dans la périphérie de la place Marcel CARNE. Ce projet de réalisation trop coûteux a été annulé. Il est rappelé que les médiathèques sont du ressort de la communauté de communes et non pas de la municipalité.

L'ancienne bibliothèque, rue Saint SAËNS, sera réaffectée aux services qui seront privés de locaux suite à la démolition de l'immeuble GAMBETTA.

➤ PROJET DES GENETS

La municipalité rappelle que ce projet relevant d'un constructeur privé, ses informations, et à fortiori son influence sur celui-ci sont des plus limitées. Elle précise qu'aucun schéma ne lui a été fourni ou présenté à ce jour.

L'assemblée s'étonne que le permis de construire étant délivré par la mairie, elle soit si peu informée, et s'inquiète de l'écoulement de la circulation sur la voie publique qu'engendrera l'arrivée de nouveaux résidents.

En effet la sortie (déjà délicate) de la rue des Genêts donnant sur la rue de la Fontaine de l'Orme va devenir problématique et de plus en plus dangereuse.

La municipalité assure que l'accès à cette résidence agrandie n'engendrerait pas une ouverture à la circulation vers la rue Arthur Rimbaud et vers l'allée de la Bouloie.

La Résidence Saint Michel Immeubles reste attentive à la réalisation future de constructions, non encore connue, dans son périmètre immédiat.

➤ PROJET DE ROUTE ENTRE LA RUE J. BREL VERS LES COLONNES DE LA PAIX

La municipalité indique qu'effectivement trois études d'urbanisme ont été réalisées, esquissant à grands traits les axes majeurs de circulation à l'horizon d'une trentaine d'années (voire à 50ans).

Le tracé d'une voie allant de la rue J. Brel vers les Colonnes de la Paix a engendré une forte réaction dans la commune. La municipalité précise qu'aucune de ces études n'a été retenue et donc aucun projet ne verra le jour.

Les membres du CQ 6 demandent à M. le Maire de bien vouloir communiquer cette information dans les colonnes d'un prochain SMMV.

➤ **ALLEE DE LA BOULOIE**

Les projets de construction envisagés dans le périmètre « Allée de la Mare du Berger et Villagexpo » étant abandonnés, la municipalité confirme que l'Allée de la Bouloie resterait piétonne.

D'autre part le CQ6 souligne que le projet de « Jardins Familiaux » date de plus de deux ans et se réjouit qu'il soit retenu dans le PLU. Cette réalisation future, souhaitée par de nombreux Saint Michellois, nécessite une étude adéquate afin que celle-ci soit menée à bien et soit de qualité.

Le projet des jardins partagés ayant été récemment mis en place au Sentier du Ru de Fleury, par le Centre Social, la Municipalité s'accorde un temps de réflexion quant à la mise en place des Jardins Familiaux.

➤ **PROBLEMES RECURRENTS DE NUMERICABLE**

Un résident de la Résidence Saint Michel Pavillons a remonté, à la Mairie, les informations complètes qu'il détenait concernant ce prestataire de service installé sur notre commune suite à des interruptions répétitives de diffusion des programmes sur différents quartiers. La presse « Le Parisien » s'en est fait l'écho concernant en particulier le quartier de la Fontaine de l'Orme.

Le problème principal concerne la localisation des pannes que l'opérateur n'est pas en mesure de déceler par lui-même. Aucun système de téléreport et de télésurveillance n'a été mis en place sur son réseau (armoires).

M. CALLEGARI exposera ces problèmes au représentant de NUMERICABLE.

➤ **PLACE DE BER**

Le projet est en attente de la signature d'acte notarié de la part d'un organisme propriétaire et de la finalisation de la convention entre les parties prenantes.

➤ **LES HAIES DEBORDANTES (sur l'espace public)**

Il a été fait un rappel aux propriétaires que les haies de leur terrain donnant sur les voies publiques (rues, allées, sentiers, chemins) doivent être taillées en limite de propriété et à hauteur maximale de 2 mètres.

Ce nouveau rappel fait suite au précédent publié dans le Bulletin mensuel municipal SMMV de juin 2011 (n° 397, page 5).

➤ **EVENEMENTS SUR LA VILLE**

- Le TELETHON les 2 et 3 décembre 2011.
- Le MARCHE DE NOEL les 10 et 11 décembre 2011.

Fin de séance : 23h15.

Prochain Conseil de Quartier (le Six) : fin mars 2012 par un prochain communiqué.

Contacts : Carmen DEFFIEUX : 01 60 15 54 38 deffieux.gerard@club-internet.fr
Marc QUIPOURT : marc.quipourt@orange.fr
Patricio MORAL : 01 60 16 16 89 patricio.moral@live.fr
Bernard MARIN : bernard.odette.marin@wanadoo.fr

ANNEXE CONCERNANT RUE DE ROSIERES/RUE DE LA FERTE/BUS DM16

Ci-dessous le compte rendu de la REUNION des riverains de la rue de Rosières et de la rue de la Ferté, qui s'est déroulée le, **30 NOVEMBRE 2011 de 19 heures à 21 heures**. Les points abordés dans ce C.R développant précisant et complétant les mêmes points abordés lors de la réunion du CQ6 le 24 Novembre leur sont donc substitués.

Lieu : salle des mariages à l'Hôtel de Ville.

Réunion animée par :

Mr Joseph DELPIC, adjoint au maire délégué au Cadre de Vie (Voirie, Espaces Publics, /), & à la Vie Démocratique Locale, / avec la participation de :

Mr François CAMPEAU, Directeur des Services Techniques (D.S.T.) et de Mr Marc QUIPOURT, membre du collège du C.Q. n° 6 et représentant du Conseil de Quartier n° 6 «Le Six».

Personnes présentes : 23 dont 4 représentants du groupe de travail chargé de réfléchir et d'effectuer des propositions relatives à la rénovation et à l'amélioration de la SECURITE ROUTIERE de la rue de Rosières et de la rue de la Ferté. Ce groupe de travail a été créé, lors d'une réunion publique du C.Q. n° 6 « Le Six ». UN relevé des adresses des personnes présentes à cette réunion des riverains des 2 rues a été effectué par Marc QUIPOURT, représentant du collège du C.Q. n° 6.

Sujet : Réhabilitation des rues de ROSIERES et de la FERTE, recueil des propositions et des avis concernant cette réhabilitation.

1- SECURITE ROUTIERE. Opération d'amélioration de la voirie, sous le pont rails de la SNCF, rue ENFER. (Point d'information).

Les travaux demandés en 2011 consistent à supprimer le trottoir de gauche (Côté droit ou gauche est précisé ici, par le sens descente, donc en direction de l'église) et permettre la création d'un trottoir, côté droit de manière plus conséquente que l'existant. Passage fréquent de piétons compte tenu de l'existence du sentier piétonnier Gallot, longeant les voies SNCF et conduisant à notre gare SNCF RER C

Cette opération terminée, des tests de passage de bus seront effectués pour déterminer le positionnement optimum des barrières de protection piétonnes. Opération temporaire en attendant une réponse qui pourrait être connue en JUIN 2012, concernant la suppression du passage de la ligne de bus DM n° 16, sous le pont rails de la rue Enfer. Cette réponse permettra de choisir définitivement les options techniques relatives à ce passage routier difficile sous ce pont rails de la SNCF.

2- Rénovation et amélioration du volet « SECURITE ROUTIERE » de la Rue de ROSIERES et de la rue de la FERTE.

3 constats :

L'étroitesse relative de la rue de ROSIERES et la présence de riverains de chaque côté de la voirie ne permettent pas d'envisager la possibilité d'élargissement des 2 trottoirs tout en conservant les places de parking.

La partie comprise entre le carrefour, « patte d'oie » : rue des MONTATONS, rue LEO LAGRANGE, rue ENFER et celui du carrefour «Très particulier» : rue de LA FERTE avec la rue de ROSIERES, force est de constater que cette partie comporte **une forte densité de poteaux** (Réseau de distribution de l'énergie électrique, EDF, réseau téléphonique, éclairage public) rendant attrayant et « rentable » l'enfouissement de l'ensemble. **Rue présentant aujourd'hui, la plus forte densité de poteaux par rapport au mètre linéaire à Saint-Michel-sur-Orge.**

Enfin, cette voirie supporte un trafic important induisant nuisances sonores, vibrations et surtout insécurité routière par excès de vitesse. A noter un usage fréquent à contre sens par les vélos conformément aux modifications récentes du code de la route.

Ces constats conduisent à privilégier une solution type « ZONE de RENCONTRE 20 KM/H » identique au statut actuel de la Rue GALLOT, se caractérisant, outre l'enfouissement des câbles, par l'arasement des trottoirs.

En pratique cette opération est onéreuse et longue :

Onéreuse, car elle inclut

- la mise en état, si nécessaire, après vérification, du réseau d'assainissement des eaux usées (E.U.) et du réseau d'assainissement des eaux pluviales (E.P.). La création d'avaloirs pour les E.P. supplémentaires sera certainement nécessaire. (Les travaux de suppression des canalisations d'eau potable en plomb commenceront dans ces rues début 2012). Lettres déjà reçues par les riverains.
- L'enfouissement du réseau d'alimentation électrique de l'éclairage public, ne présente pas de difficulté particulière car ce réseau est positionné uniquement sur le domaine foncier public.
- L'enfouissement des réseaux téléphonique (F.T.) et de distribution de l'énergie électrique (ErDF),

Onéreuse aussi pour les riverains car le financement des travaux sur le foncier privé est à la charge de chaque propriétaire.

Longue, car l'opération demande l'accord individuel et écrit de chaque propriétaire de pavillons, Si l'unanimité n'est pas obligatoires (il est possible exceptionnellement de pallier à UN refus ou DEUX, en installant un poteau « privatif »), MAIS, il est obligatoire de collecter l'avis écrit des intéressés au complet, l'accord et / ou le refus de chaque propriétaire détermineront la poursuite du projet. Cette démarche sera initiée par un courrier signé par Monsieur le Maire de notre commune, en direction de chaque riverain / propriétaire et aux divers organismes parties / prenantes. (Propriétaires, C.A.V.O., SMOYS, ErDF, GDF, F.T., Lyonnaise des Eaux, /)

Deux réunions d'information sont prévues, au cours du 1^{er} semestre 2012 : UNE en MARS ou AVRIL 2012, et plus certainement en **JUIN 2012**, pour effectuer une synthèse de point d'étape.

La durée totale du volet technico-administratif et de l'opération proprement dite devrait s'étendre sur une période comprise entre 18 mois à 24 mois, incluant de fortes perturbations de la circulation (Opérations de génie civil : tranchées !). UNE fin prévisible des travaux est estimée pour le **courant second semestre 2013**. Il est donc IMPERATIF que le dossier technico administratif soit initié dès **JANVIER 2012**.

En conclusion, la rénovation complète de la rue de Rosières et de la rue de la Ferté présentant un coût élevé compte tenu de l'enfouissement de la totalité des réseaux, pour cette opération, il est proposé de scinder ces aménagements en 2 tranches :

- La 1^{ère} tranche concerne uniquement, le segment à sens unique de la rue de Rosières, évoquée ci-dessous d'une longueur de 400 m environ, d'un montant non estimé à ce jour, laisse envisager une réception possible des travaux avant la fin de l'année 2013.
- La 2^{ème} tranche concernant le second segment (Double sens) de la rue de Rosières et la rue de la Ferté (Sens unique) au complet, **pourrait être programmée pour 2014**? Les premières réunions devront se dérouler au cours du 4^{ème} trimestre de l'année 2012 et continuer durant le 1^{er} trimestre 2013, ceci afin de bien initier cette seconde tranche.

DEUX points particuliers évoqués lors de la ...SECURITE ROUTIERE. Propositions et demandes complémentaires effectuées lors de la réunion avec les riverains :

a)- La «dangerosité» de la partie en **double sens de la rue de Rosières** et le passage protégé au niveau du carrefour : rue de Rosières / rue de la Ferté sont à nouveau signalés. Les S.T. de la commune en liaison étroite avec la C.A.V.O. / services urbains (voirie), effectueront une proposition d'amélioration.

b)- La remise en place d'un panneau « STOP » au carrefour : rue de la Noue Rousseau / rue de Rosières est hautement souhaité par des riverains présents à la réunion.

PROPOSITION : Panneau STOP a réimplanté sur la rue de la Noue Rousseau au droit de la rue de Rosières. Ce panneau existait précédemment. Il a été retiré suite au léger changement de sens de circulation intervenu en 2010, juste avant le garage Renault afin de permettre un accès plus facile à la Z.A. Les Montatons. La demande et la proposition seront examinées par un Technicien de Voirie de la C.A.V.O. tout prochainement, avant la mise en place du panneau STOP.

3- PROBLEMATIQUE LIEE à la LIGNE de BUS Daniel Meyer n° 16 (DM n° 16).

INFORMATIONS complétées à partir du dossier «Projet C.A.V.O.» fourni le 8 NOVEMBRE 2011.

Cette ligne de bus DM n° 16 présente un déficit annuel d'exploitation de 46 000€. QUELQUES CHIFFRES :

- La fréquentation du matin : **74 montées** depuis la gare SNCF RER C de Saint-Michel-sur-Orge à destination des 2 parcs d'activités économiques : Le «Techniparc» de S.M.O. et la Z.A.E. «Le

Parc» de PLESSIS PATE (Terminus de la ligne). Dans le sens zones d'activités, vers la gare SNCF RER C de S.M.O. : **43 montées** dont 20 à l'arrêt des Tiphoinés.

- La fréquentation du soir : **57 montées** depuis la gare SNCF RER C de S.M.O. vers les 2 parcs d'activités. Dans le sens zones d'activités, vers la gare SNCF RER C de S.M.O. : **84 montées** (Essentiellement depuis les Z.A.E.).

Principaux motifs de mécontentement : (Connus, depuis quelques années).

- UNE problématique de SECURITE ROUTIERE en priorité n° 1. Gabarit du véhicule de T.C. **inadapté aux voiries traversées, en particulier sous le pont rails SNCF de la rue Enfer, la configuration et l'étroitesse du carrefour : rue des Processions / rue Enfer.**
- Nombreux piétons circulant **sur un trottoir étroit et non protégé par des barrières métalliques**, sous le pont rails SNCF de la rue Enfer. La dangerosité est présente
- **L'étroitesse de la rue de Rosières** et les nuisances occasionnées aux riverains.
- **Le rabattement vers les 2 zones d'activités économiques est INSUFFISANT** (Pas d'offre de transport collectif aux heures creuses) **ou inadapté** aux activités des entreprises de logistique principalement présentes sur les 2 parcs d'activités.

Dans **son projet**, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge (C.A.V.O.), propose en liaison étroite avec les deux communes (S.M.O. et B.S.O.), la transformation de cette ligne D.M. n° 16, conséquence de plusieurs courriers de la commune de S.M.O. et pétitions de riverains depuis 2008. La réunion du 8 NOVEMBRE 2011 s'est déroulée à la C.A.V.O. / Service Transports -déplacements, en présence de Mr le Maire de Saint-Michel-sur-Orge, de l'adjoint au maire délégué au cadre de vie à S.M.O. et d'un adjoint au maire, représentant Mr le Maire de Brétigny-sur-Orge.

Le projet qui sera envoyé début 2012 par la C.A.V.O. au S.T.I.F. présente plusieurs variantes.

L'idée majeure proposée : Abandon de la ligne D.M. n° 16 actuelle et création d'UNE nouvelle ligne par transformation de l'actuelle, entre la gare SNCF RER C de Saint-Michel-sur-Orge et la gare SNCF RER C de Brétigny-sur-Orge. La future ligne, issue de cette transformation, permettra d'éviter le passage sous le pont rails de la SNCF, rue Enfer, le carrefour à angle droit rue des Processions / rue Enfer toujours à Saint-Michel-sur-Orge. Cette nouvelle ligne serait complémentaire des autres lignes régulières qui desservent le Techniparc : La ligne D.M. n° 2 et la ligne Orgébus n° 227 - 01.

Autres avantages issus de cette création car elle permettrait aussi de : (En études)

- Desservir la zone d'emploi situé le long de route de la Boële (Courtepaille, Magasin Côté Nature, la zone des hôtels, etc. ..)
- Desservir le quartier de Rosières à Brétigny-sur-Orge (Desserte à créer),
- Desservir la zone d'emploi, non couverte actuellement (Dépôt logistique Décathlon + magasin Décathlon), à créer.

Cet itinéraire ne desservant plus la zone d'activité économique (Z.A.E.) «Le Techniparc», celle-ci restera accessible par un service de bus partant de la gare de BRETIGNY-SUR-ORGE. Ce projet sera présenté devant les instances responsables du S.T.I.F. tout prochainement, **et pourrait** être opérationnel en OCTOBRE / NOVEMBRE 2012. Une première orientation en un début de réponse est susceptible d'être connue en **JUIN 2012**.

Si ce projet est accepté par le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), seule Autorité Organisatrice des Transports (A.O.T.) en région économique Île-de-France a prendre une décision officielle, il allégera d'autant la circulation des bus rue de ROSIERES, partie double sens et supprimera le passage du bus D.M. n° 16, dans la partie à sens unique de la rue de ROSIERES. Ceci conforte pour le futur de cette partie de la rue de ROSIERES déjà en sens unique, le passage au statut suivant : «**Rue en ZONE de RENCONTRE 20 KM/H**». Cette possibilité reste néanmoins **à confirmer**, pour des raisons essentiellement techniques.

A noter, en complément qu'un possible détour de la ligne 401 par la zone d'activité économique (Z.A.E.) « Le Techniparc » pourrait être réalisé ?

Reprise de la desserte Est de la ville par d'autres lignes existantes à étudier : (En cours).

- Desserte de la Z.A. des Montatons par un prolongement de la ligne D.M. n° 2B (Qui arrive au Techniparc). Permettrait aux Saint-Michellois de se rendre au Techniparc.

Desserte des zones d'activités logistiques par la ligne 227 - 01